

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4259

Approbation d'une convention triennale d'objectifs et de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés dans les sous-sols du site des Subsistances – 8 bis, quai Saint Vincent à Lyon 1er, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Les Disques Supadope – EI 01 182

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4259 - APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX SITUES DANS LES SOUS-SOLS DU SITE DES SUBSISTANCES – 8 BIS, QUAI SAINT VINCENT A LYON 1ER, CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES DISQUES SUPADOPE – EI 01 182 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier dis 8bis quai Saint Vincent à Lyon 1^{er}, dénommé « Les Subsistances », relevant de son domaine public et occupé par des activités culturelles.

L'association « Les Disques Supadope » réunit un collectif d'artistes constitué autour de l'activité musicale du groupe lyonnais « Le Peuple de l'Herbe ». Depuis sa victoire de la musique en 2002, le groupe a produit de nombreux disques et a réalisé plusieurs tournées nationales et internationales. Forte de sa notoriété et de son savoir-faire, le groupe a souhaité continuer de travailler à Lyon et à s'investir dans l'accompagnement de jeunes artistes du secteur des musiques actuelles.

Courant 2003, l'association a présenté un projet orienté sur la mise en place d'un travail de création artistique, axé sur l'enregistrement et la prestation scénique. La Ville, qui soutient le domaine des « musiques actuelles », a encouragé cette initiative en mettant à disposition de l'association, des locaux d'enregistrement situés au sous-sol du site des Subsistances, dans une partie difficile à utiliser pour d'autres usages.

Depuis 2003 l'association occupe ces locaux dans le cadre d'un dispositif conventionnel avec la Ville de Lyon. Si l'association reste prioritaire pour leur utilisation, le studio est aussi mis à disposition d'autres artistes, émergents et issus, pour la majorité de la scène lyonnaise, et ce, à un tarif avantageux. Le studio est équipé d'un matériel d'enregistrement haut de gamme et en parfait état de fonctionnement.

Le bilan effectué au terme de la convention témoigne de l'ancrage local du studio à Lyon. Dans le cadre du programme de soutien, l'association a mis le studio à disposition, 290 jours ce qui représente 80% de l'activité. Parmi les 48 groupes accueillis, 35 sont originaires de Lyon et 13 de la région Auvergne/Rhône-Alpes. Toutes les esthétiques sont représentées, le hip hop, le rock, la pop, la chanson rock, le reggae, le jazz... cette diversité étant le reflet du paysage musical lyonnais.

Suite à ce bilan positif, la Ville et l'association souhaitent poursuivre cette collaboration en prolongeant le projet culturel et artistique de l'association dans ces lieux. Les conditions de cette mise à disposition valorisée à hauteur de 27 360 € par an (vingt-sept mille trois cent soixante euros), sont définies par les clauses de la convention jointe au présent rapport. Elle fixe également les obligations mises à la charge de l'association en termes d'objectifs culturels et artistiques, contrepartie de cette mise à disposition. Parmi ces objectifs, l'association s'engage à soutenir l'accès à la culture du plus grand nombre, l'innovation et le soutien au secteur des musiques actuelles, qui témoignent de l'intérêt communal de son activité.

Vu ladite convention,

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilière - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire et d'objectifs d'une durée de trois ans, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association « Les Disques Supadope » portant notamment sur la mise à disposition à titre gratuit de locaux sis 8bis quai Saint Vincent à Lyon 1^{er}, est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT